

DÉCRET N° 79/160 DU 20/4/79
Portant nomination de Monsieur OKOUMOU
Médard, Ingénieur des Travaux Publics en
qualité de Directeur du Chemin de Fer
Congo-Océan (C.F.C.O.)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCE/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu l'ordonnance n°21/69 du 24 Octobre 1969 portant création de l'Agence Transcongolaise de Communications (A.T.C.);
Vu le décret n°70/38 du 11 Février 1970 approuvant les statuts de l'ATC;

D E C R E T :

Article 1er.— Monsieur OKOUMOU Médard, Ingénieur des Travaux Publics, précédemment Directeur du Port de Pointe-Noire, est nommé Directeur du Chemin de Fer Congo-Océan (C.F.C.O.) en remplacement de Monsieur NIAMBY Nazaire appelé à d'autres fonctions.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 20 AVRIL 1979

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Transports et de
l'Aviation Civile

Hilaire BENTUMBA.